ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

**Inspectrice de
L'Education Nationale
Adjointe à l'IA-DASEN
chargée du 1er degré**

Bureau

IEN-ADASEN

Affaire suivie par :
Véronique SCHMITT
Tél : 04 74 45 58 64
Mél : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
01000 Bourg-en-Bresse Cedex

Bourg-en-Bresse, le 13 mars 2023

L'inspectrice de l'éducation nationale
Adjointe à l'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Personnels enseignants de l'Ain
Conseillers et Conseillères
pédagogiques du 1er degré de l'Ain
Inspecteurs et inspectrices
de l'éducation nationale de l'Ain

Objet : Rapport du jury – Liste d'aptitude de directeur et directrice d'école – Session 2023

Références :
. Loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou directeur d'école
. Décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école
. Circulaire n°2014-163 établissant le référentiel métier des directeurs d'école
. Le film annuel des directeurs d'école
. Rubrique « Vie des écoles » sur Eduscol

A savoir : la formation statutaire des directrices et directeurs d'école doit se déployer avant d'accéder à la liste d'aptitude. Concrètement, les 3 semaines initiales (15 jours) se déroulent désormais avant l'accès à la liste d'aptitude et non après la nomination sur l'emploi, avant la prise de fonction.

Quelques données chiffrées :

- 63 personnels se sont portés candidats (augmentation de 10% par rapport à l'année dernière qui avait déjà été marquée par une hausse de 14% par rapport à l'année précédente).
    - 5 ont déjà exercé les fonctions de directeur ou directrice. Selon leurs affectations antérieures, 4 ont été réinscrits sur la liste d'aptitude sans formation statutaire et 1 a été inscrite après avoir bénéficié de la formation.
    - 31 candidats font fonction cette année.

        - Ils ont tous eu un avis favorable de l'IENCCPD. 28 ont accédé à la formation statutaire requise pour être inscrits sur la liste d'aptitude sans passage en commission d'entretien. 3 ont été réinscrits sur la liste d'aptitude automatiquement sans formation car ils ont exercé les fonctions antérieurement.
    - 23 candidats ont été convoqués pour un passage en commission d'entretien.
        - 12 ont été retenus pour accéder à la formation statutaire préalable à l'inscription sur liste d'aptitude.

Les commissions

Quatre commissions se sont tenues à Bourg-en-Bresse et une à Valserhône. Tous les entretiens ont été conduits en présentiel. Une solution alternative de visioconférence avait été anticipée pour le cas où les conditions météorologiques auraient rendu difficiles les déplacements.

Les commissions avaient à leur disposition une note d'harmonisation pour garantir une égalité de mise en œuvre. Outre le cadrage départemental et le partage des enjeux à chaque étape de la procédure pour accéder à la liste d'aptitude, cette note proposait des questions pour évaluer la projection vers la fonction de DE, des mini-cas concrets d'ordre général et des mini-cas concrets en lien avec l'école inclusive. Au moins un mini-cas « école inclusive » a été soumis à chaque candidat et candidate.

Une réunion préparatoire pour les membres des commissions d'entretien s'est tenue en visio le 12 janvier 2023.

Les commissions disposaient d'une grille d'évaluation avec 15 items correspondant à des aptitudes du ou de la DE. Les candidats et candidates ont été classés. Le maximum de points possible était égal à 30. Les 12 candidats retenus ont obtenu entre 30 et 21 points. Le score obtenu par les suivants s'étale de 17 à 4.

Analyse des entretiens

L'analyse des entretiens permet de dégager des facteurs de réussite et des points de vigilance détaillés ci-dessous selon les résultats obtenus. Ces éléments identifiés devraient permettre aux candidats et candidates de la campagne 2023 et à ceux et celles qui envisagent cette évolution de carrière de clarifier les attendus.

AVIS TRES FAVORABLE – CANDIDATURES RETENUES

Facteurs de réussite

Sincérité dans l'échange avec la commission d'entretien.
Capacité d'écoute élevée.
Loyauté assurée.
Très bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux. Connaissances avérées de l'école inclusive.
Capacité d'adaptation et bon sens.
Pertinence dans l'appréhension des missions. Projection concrète et étayée vers le métier.
Prise de hauteur permettant d'envisager une entrée efficiente dans le métier.
Analyse réflexive pertinente. Qualité de la réflexion.
Posture professionnelle en adéquation avec la fonction visée. Positionnement adéquat.
Compétences et qualités humaines en parfaite adéquation avec la fonction visée.
Réelle idée de ce que pourrait être l'action fédératrice du DE, de son rôle d'impulsion rassembleuse. Volonté d'aller vers l'impulsion et la mise en œuvre de projets au plus près du terrain.
Motivations fortes et cohérentes avec le parcours professionnel.

Points de vigilance

Aucun.

Bureau
IEN-ADASEN
Tél : 04 74 45 58 64
Mél : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr
10, rue de la Paix - 01000 Bourg-en-Bresse Cedex

AVIS FAVORABLE – CANDIDATURES RETENUES

Facteurs de réussite

Engagement réel dans l'entretien.
Capitalisation de l'expérience pour fonder sa représentation du métier.
Mesure de l'investissement et de l'engagement nécessaire à l'exercice de la fonction.
Réflexion et honnêteté du propos.
Bon sens.
Bonne connaissance des textes.
Valeurs affirmées.
Attention à l'humain.
Aptitude à résoudre des situations complexes.
Projet d'école placé au cœur du pilotage pédagogique.
Souhait d'évolution professionnelle.
Loyauté envers l'institution.
Maitrise assurée des attendus liés à la mission.

Points de vigilance

Impulsion pédagogique envisagée uniquement à partir de l'expérience de classe.
Enjeux du système éducatif bien perçus mais pouvant être approfondis.
Motivation demandant à être affirmée par un choix plus clair entre les différentes perspectives professionnelles envisagées.

AVIS FAVORABLE – CANDIDATURES NON RETENUES

Facteurs de réussite

Implication dans l'échange constructif. Echanges et dialogue fluides.
Ecoute satisfaisante.
Relativement bonne connaissance globale du système éducatif.
Connaissances scolaires stabilisées.
Bon sens.
Expression d'une certaine motivation et d'un intérêt pour la fonction.
Projection positive vers la fonction qui est appréhendée de manière partenariale et en lien avec la hiérarchie.
Transférabilité de compétences acquises antérieurement.
Potentiel.

Points de vigilance

Manque d'aisance dans la communication qui pourrait être préjudiciable à l'enrôlement d'une équipe. Connaissance des enjeux du système éducatif à renforcer. Perception des enjeux du système éducatif en construction. Actualisation des dispositifs à effectuer (école inclusive, éducation prioritaire…).
Faible maitrise de l'école inclusive ou méconnaissance des procédures mobilisées dans le cadre de l'école inclusive.
Fragilité de la maitrise réglementaire de base.
Méconnaissance des instances de l'éducation nationale.
Représentations du métier en décalage avec la réalité des missions et des tâches en lien avec la fonction visée : acculturation générale à poursuivre pour apporter des réponses plus concrètes et éviter une approche de la fonction conceptuelle et théorique.
Difficultés à résoudre des situations complexes : moyens d'action proposés qui manquent de réalisme et d'opérationnalité, voire qui n'entrent pas dans le cadre institutionnel.
Motivations floues.

AVIS DEFAVORABLE – CANDIDATURES NON RETENUES

Points de vigilance

Difficultés à se projeter dans l'exercice du métier.
Difficultés d'argumentation.
Difficultés à prendre des décisions.

Bureau
IEN-ADASEN
Tél : 04 74 45 58 64
Mél : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr
10, rue de la Paix - 01000 Bourg-en-Bresse Cedex

Maitrise faible voire lacunaire des enjeux de la politique éducative. Enjeux de l'école inclusive demandant un approfondissement.
Positionnement perfectible vis-à-vis de la communauté éducative. Qualités relationnelles requises à reconsidérer. Posture qui interroge.
Représentations du métier manquant de réalisme ou floues.
Moyens concrets pour parvenir à un travail en équipe approximatifs voire naïfs.
Appréhension de la réalité des contextes d'exercice à améliorer.
Expérience d'enseignement réduite.
Motivation liée à une stratégie pour aboutir à une stabilité sans projection vers la fonction : projet d'évolution professionnelle à approfondir.

Conseils

La préparation de l'entretien est indispensable et constitue un critère discriminant pour le jury. Les documents cités en référence sont des supports dont les orientations doivent être bien maîtrisées par les candidats et candidates pour se projeter de manière réaliste et pertinente dans la fonction. Les qualités personnelles ou expériences antérieures, si elles sont des atouts, ne sont pas suffisantes et ne permettent pas d'appréhender l'entièreté des missions en l'absence de préparation spécifique.

Le jury a besoin de se représenter le candidat en situation de la manière la plus concrète possible. C'est pourquoi les réponses académiques correctes sont insuffisantes. Elles demandent à être complétées par la vision du candidat ou de la candidate quant à la fonction briguée, permettant alors au jury de percevoir la motivation en lien direct avec la réalité de l'activité.

Des cas concrets sont systématiquement présentés. Ils sont l'opportunité pour les candidats et candidates de faire valoir leur vision du métier dans des situations complexes qui correspondent à des événements réels observés dans des écoles. Il est entendu que la formation permettra aux réponses apportées d'être en parfaite adéquation avec le cadre institutionnel. Pour autant, le positionnement des candidats doit attester d'une bonne perception des enjeux engagés.

Les candidats et candidates qui manifestent leur désarroi ou du scepticisme face à ces cas concrets, qui esquivent les réponses ou en produisent certaines posant des problèmes éthiques, ne parviennent pas à engager un dialogue fécond avec le jury qui est en attente forte sur ce point.

Véronique Schmitt

Bureau
IEN-ADASEN
Tél : 04 74 45 58 64
Mél : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr
10, rue de la Paix - 01000 Bourg-en-Bresse Cedex